ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGRICOLES EN FRANCE CONTINENTALE ET LES OUTRE-MER - (N° 4403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 12

présenté par M. Chassaigne

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« accord »,

insérer les mots:

« entre les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés représentatives dans ces collectivités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.